

L'an deux mille vingt et un, le vingt juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme MOULIN Catherine, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de la convocation : 16 juillet 2021

Présents : **Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE, Catherine MOULIN, Régis MOREL, Françoise ROMANET,**

Absents : **Victoire BEAUJOU, Pierre HOEZELLE, Leigh FAULKNER, Mathilde HOUZE, Maxime LE HUNG, Noémie SERRU,**

Pouvoirs : Mme Victoire BEAUJOU donne pouvoir à M Régis MOREL
M Pierre HOEZELLE donne pouvoir à Francis HOEZELLE,
Mme Noémie SERRU donne pouvoir à Mme Catherine MOULIN



Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : M Francis HOEZELLE

DCM 2021/ 49 : Vente de terrain de l'écoquartier du Four à Pain

Mme la Maire explique que 2 options avaient été posées pour 2 terrains à vendre à l'écoquartier du Four à Pain (les parcelles n° 6 et n° 7). Ces options ayant été récemment abandonnées, la commune a reçu la candidature de Monsieur Yann Bureller qui souhaite acheter la parcelle n° 6, cadastrée AB 385.

Il est proposé au conseil municipal, de vendre la parcelle n° 6 d'une surface de 765 m² à Monsieur Yann Bureller au prix de 12 085,77 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- donne son accord pour la vente de la parcelle n° 6, cadastrée AB 385, d'une surface de 765 m², à Monsieur Yann Bureller au prix de 12 085,77 €,
- désigne maître Caquineau, notaire à Gentioux-Pigerolles pour passer la vente,
- autorise Mme La Maire à signer la vente et tous les documents afférents.

À Faux la Montagne, le 26 juillet 2021,

La Maire,

C. MOULIN,

